

Le monument aux morts de Préfailles (avec les « baigneurs »)

Préfailles est certainement une des rares commune de France qui ait, à l'heure actuelle, deux monuments aux morts sur son territoire.

Les monuments aux morts ont fait leur apparition après la guerre de 1870-1871, mais se sont surtout élevés dans leur grande majorité à la suite de la guerre de 1914-1918. Ils sont érigés par des collectivités territoriales, le plus souvent des communes, pour honorer la mémoire de leurs concitoyens « morts pour la France ». Une loi de 1890 confie la responsabilité de l'érection de tels monuments aux communes.

S'appuyant sur l'esprit de la loi du 25 octobre 1919, un usage s'est imposé, depuis la Première Guerre mondiale, comme référence pour que l'inscription d'un nom sur un tel monument se justifie pleinement lorsque le défunt, décédé au cours d'une guerre ou d'opérations assimilées à des campagnes de guerre, est titulaire de la mention "Mort pour la France", et est né ou domicilié légalement en dernier lieu dans la commune considérée.

Mais à la fin de cette première guerre mondiale, Préfailles était une « jeune » commune, qui venait de prendre son indépendance de la commune de La Plaine en 1908. Elle partait avec 30% des habitants de ce territoire, mais elle avait tout à créer, à commencer par une nouvelle mairie, une école, un cimetière,...

Le 1^{er} conseil municipal de Préfailles en 1908



Source « l'histoire de Préfailles 1908-2008 »

Sur cette photo, sont entourés, « le trio » qui a œuvré pendant trois ans et 1/2 pour la création de la commune : en haut, Joseph Guilbaudeau, en bas de gauche à droite, Hippolyte Durand-Gasselin et Léon Hamelle (qui sera le premier maire de Préfailles pendant 24 ans), et qui forment avec MM Biret, Quilmer, Brochard, Grandhomme, Chauvet et Louis Tabarly le 1^{er} conseil municipal de Préfailles en 1908.

A la sortie de la guerre, la commune n'avait pas encore de cimetière (le terrain ne sera acquis qu'en 1921 pour sa réalisation). Le conseil municipal composé de « baigneurs (dont Hippolyte Durand-Gasselin, Léon Hamelle, Louis Tabarly) et d'habitants de Préfailles (dont l'entrepreneur en bâtiment Guilbaudeau), n'a certainement pas vu d'un mauvais œil que des « baigneurs » s'impliquent et financent un monument aux morts.

C'est donc Henri Durand-Gasselin qui organise une collecte, avec le soutien du Souvenir Français, et qui érige le premier monument sur l'emplacement de l'ancien Fort de la Hutte (proche des rochers de Mr et Mme Préfailles).

M. H. Durand-Gasselin, industriel à Nantes, décoré de la Croix de guerre, a fait élever à Préfailles, sur sa propriété, un monument aux morts pour la Patrie avec le concours des habitants et des baigneurs; il a tenu à ce que le Souvenir Français fût propriétaire du monument et de son emplacement.

M. H. Durand-Gasselin est, avec le colonel comte Tillet de Clermont-Tonnerre, officier de la Légion d'honneur, le président d'honneur du Souvenir Français du canton de Pornic.

Source : le souvenir français



Sur ce promontoire, figure depuis 1903, un calvaire de type « croix offrant des indulgences » (Salut O Croix). Il est indiqué sur celui-ci que la récitation des prières PATER – AVE, permettent d'obtenir 40 jours d'indulgence. Le choix d'implantation de ce monument aux morts à côté de ce calvaire, n'est certainement pas dû au hasard.

Henri Durand-Gasselín en fait don à l'association « Le souvenir Français », comme l'atteste un compte rendu de 1921 de ladite association :

En 1910 M^r Durand-Gasselín a fait don au S.F. d'un monument élevé sur sa propriété à Préfailles.

Source : le souvenir français

Etait-ce réellement sa propriété ? Vu l'emplacement du monument, sur un chemin public aujourd'hui, et à côté d'un calvaire, on peut se poser la question. Elle jouxte le terrain de Ker Eleovic, de son frère Jean, qui en fit l'acquisition en 1919. C'est donc aussi une possibilité, mais cela n'est finalement pas très important.



Henri Durand-Gasselín, assis, entre deux de ses frères, Paul et Samuel en 1917

La particularité de ce monument aux morts est d'avoir deux plaques, dos à dos sur chaque côté :

Les préfaillais



Les baigneurs



Victoire Durand-Gasselin Friésé (Tante Vico) avait retrouvé un extrait de journal (daté de 1923 ou 1924), dans l'album d'Odette Kirschleger, mentionnant l'installation d'un canon à côté de ce monument aux morts :



Odette Kirschleger, devant le fameux canon



Elle se souvenait qu'il n'était pas resté longtemps, car il avait vite rouillé. Henri Durand-Gasselín l'a donc retiré deux ou trois ans après.

L'incongruité, ou la particularité, d'avoir une plaque aux noms des baigneurs (c'est-à-dire des vacanciers, propriétaires de résidences secondaires, mais non considérés comme habitants de la commune), a dû certainement pousser la municipalité, quelques années plus tard, à construire un monument aux morts de la guerre 14-18 pour les seuls préfaillais, dans le nouveau cimetière de la commune.

La raison est peut être aussi « juridique », car un tel monument doit être sous la responsabilité de la commune, comme nous l'avons évoqué au début. Quand la commune a pu trouver les moyens de faire face à ses responsabilités, elle a fait réaliser un nouveau monument aux morts dans le cimetière de Préfailles, et dédié aux mêmes morts de la guerre 14-18, mais avec seulement la liste de préfaillais qui était inscrite sur le monument aux morts du « fort de la Hutte ». Ce monument aux morts « officiel » a été déplacé en 2001 dans le nouveau cimetière paysager de Préfailles.

Le premier monument aux morts porte l'inscription « Aux morts pour la patrie 1914-1919 », et le second « A la mémoire des enfants de Préfailles, morts pour la France 1914-1918 ». Allez savoir pourquoi ces références diffèrent !

Une plaque à la mémoire des morts de la guerre 14-18 est aussi visible dans la chapelle de Préfailles, et une autre dans la salle du conseil de l'ancienne mairie de Préfailles.

Le paradoxe n'est pas fini, car une plaque commémorative des morts de la seconde guerre a été réalisée, pour les baigneurs, et installée sur le monument aux morts à l'emplacement de l'ancien Fort de la Hutte, avec l'inscription « 1939 – 1945 » et porte des noms comme :

- Jean-Marie Durand-Gasselín
- Philippe Ranson
- François Foltz

Pour les préfaillais, il n'y a pas de plaque sur le monument aux morts du cimetière, concernant la guerre de 1939-1945, car il n'y a pas eu de préfaillais « mort pour la France », suivant la définition évoquée plus haut, c'est à dire « décédé au cours d'une guerre ou d'opérations assimilées à des campagnes de guerre ».



Bruno Marcoelles et Henri Jousellin